

LES FEMMES ET LE DROIT DE VOTE

On a discuté la question autrefois dans le *Bulletin*. Les femmes avaient-elles le droit de vote aux premières années du régime parlementaire ? Je puis me tromper mais la loi, je crois, n'a jamais explicitement donné le droit de vote aux femmes, avant la Confédération. Mais, dans certains comtés, les femmes votaient et personne ne s'y objectait du moment qu'elles étaient propriétaires.

Et je m'appuie sur une lettre de Pierre Bédard à John Neilson. Le 1er juillet 1823, Bédard écrivait, des Trois-Rivières :

« A Trois-Rivières, l'élection a eu lieu hier. M. Ogden et M. Badeaux ont été élus par les hommes et les femmes de cette ville. Vous devez savoir qu'ici les femmes votent comme les hommes. Ce n'est seulement dans le cas où les femmes sont mariées et que les maris sont vivants que ceux-ci votent comme chefs de la famille. Quand le mari n'a pas de propriété et que la femme en possède c'est cette dernière qui vote. C'est ce qui a eu lieu hier. J'ai actuellement un serviteur appelé Michel qui a acheté une propriété, il y a un an, sur laquelle il a construit une maison. Les amis de sa femme lui ont fait entendre que maintenant c'était la façon de rédiger le contrat au nom de la femme et que cela était plus sûr. Or, Michel a fait rédiger le contrat au nom de sa femme. Hier, il s'est présenté pour voter. Comme il a été requis de prêter serment, il a déclaré que la propriété avait été acquise au nom de sa femme, puis on envoya chercher cette dernière qui vota pour M. Ogden et M. Ranvoysé, le candidat défait. »

LA FAMILLE FORBES

Trois fils de Daniel Forbes et de Mary Forbes, d'Inverness, en Écosse, s'enrôlèrent dans les Fraser's Highlanders et prirent part aux sièges de Louisbourg, en 1758, et de Québec, en 1759. Les Forbes étaient catholiques et parlaient le français comme leur langue maternelle. Les frères